



**2017-01
01**

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 9 janvier 2017 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Jessy Grondin
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire souhaite la bonne année à tous les citoyens et aux membres du Conseil municipal. Nous avons beaucoup de beaux projets à réaliser au sein de notre municipalité et ils seront menés à terme avec efficacité.

Il présente aussi un exemple de publicité qui a été produite par un membre de la communauté pour lancer une campagne de promotion

des nouveaux espaces habitables sur notre territoire. C'est une belle initiative citoyenne !

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2017-01
02**

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance du budget au 12 décembre 2016

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer

07.02 - Dépenses incompressibles

07.03 - Autorisation clicSÉQR

07.04 - Autorisation de dépôts et de transactions de petite caisse

07.05 - Budget 2017 – Office municipale d’habitation de Saint-Gilles

07.06 - Affranchisseur postal

07.07 - Adoption – Règlement 513-16 / Taux de taxation 2017

07.08 - Reddition de compte 2016 / Entretien du réseau routier local (PAERRL)

07.09 - Support - Plan de conservation des archives municipales

08 - URBANISME

08.01 - CPTAQ – Demande d’autorisation à une autre fin que l’agriculture

09 - LOISIRS

09.01 - Fête de la pêche - Juin 2017

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Pas de sujet au dossier.

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Acquisition du lot 3 839 865

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Démission - Premier répondant

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

- 14.01** - Aide financière – Hockey mineur saison 2016-2017
- 14.02** - Tarif interurbain entre Saint-Gilles et Lévis
- 14.03** - Subvention 2017 – Programme d’entretien du réseau local (PAERRL)
- 14.04** - Adhésion - Les Fleurons du Québec / Édition 2017
- 15** - SÉCURITE CIVILE
 - 15.01** - Révision - Entente incendie
 - 15.02** - Évacuation en cas de sinistre – Manoir Le Beau Rivage
 - 15.03** - Évacuation en cas de sinistre – OMH de Saint-Gilles
- 16** - MOTION SPÉCIALE
 - 16.01** - Pas de sujet au dossier.
- 17** - VARIA
 - 17.01** - Appui FQM - Nouveau calcul pour les agriculteurs
- 18** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2017-01
03**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance du budget au 12 décembre 2016

Copie du procès-verbal de la séance du budget du conseil tenue le 12 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le procès-verbal de la séance du budget le 12 décembre 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
04**

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 12 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2017-01
05**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

De payer les comptes du mois de décembre 2016 répartis ainsi:

93 508.39 \$ pour factures payées par chèques;

16 821.63 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

54 622.67 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèques;

25 877.78 \$ versé en salaires au cours du mois décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
06**

07.02 - Dépenses incompressibles

Attendu qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté par le Conseil à la séance du budget pour l'année 2017;

- 1 Rémunération des élus;
- 2 Rémunération du personnel;
- 3 Déductions à la source;
- 4 Frais de financement et de transactions du service de dette;
- 5 Frais de déplacement;
- 6 Contrats (neige, etc. qui sont au préalable autorisés par résolution distincte)
- 7 Contribution MRC, HLM, Sûreté du Québec, Lobicar, Réseau Biblio
- 8 Frais de poste
- 9 Assurances MMQ & Assurances collectives;
- 10 Combustibles (essence, huile chauffage, propane, etc.)

11 Électricité, Téléphonie, Cellulaire, Internet

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

D'autoriser la directrice générale/secrétaire trésorière à payer les dépenses sans attendre les rencontres de travail mensuelles pour ne pas nuire au processus et cumuler inutilement des intérêts.

Que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-01
07

07.03 - Autorisation clicSÉQUR

Considérant que, le Ministère du Revenu pour les contrôles de sécurité souhaite que le Conseil municipal nomme officiellement un représentant et un responsable des services électroniques pour clicSÉQUR, et ce, à chaque année.

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire trésorière soit nommée représentante et responsable des services électroniques. Qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que, en l'absence de la représentante officielle ou si elle le juge utile, Mme Pascale Laperrière et/ou Mme Cindy Morin soient autorisées à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires et représenter la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière au mieux de son jugement de ce qui sera utile et nécessaire.

Que, le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants de la firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. et les personnes nommées ci-haut les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Que la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-01
08

07.04 - Autorisation de dépôts et de transactions de petite caisse

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

D'autoriser M. Yvan Gingras, Mme Yolande Dupont, Mme Cindy Morin, Mme Pascale Laperrière et Mme Sandra Bélanger à préparer et transmettre auprès de l'institution financière les dépôts de la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

D'autoriser M. Yvan Gingras et Mme Sandra Bélanger à transiger les chèques de petite caisse produits à leurs noms pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, la directrice générale informe Desjardins officiellement de notre nouvelle adresse postale soit le : 165, rue O'Hurley Saint-Gilles G0S 2P0;

Que, la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures incompatibles avec les dispositions de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
09**

07.05 - Budget 2017 - Office municipale d'habitation de Saint-Gilles

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

D'accepter les prévisions budgétaires 2017 de l'office municipal d'habitation de Saint-Gilles (OMH) telles que présentées à la rencontre des élus participants et copie transmise à la municipalité de Saint-Gilles le 14 décembre 2016;

D'inclure le rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec au budget d'opérations 2017 et de défrayer notre participation au poste budgétaire 02.520.00.970 au montant de 896 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
10**

07.06 - Affranchisseur postal

Attendu que, nous devons remplacer l'affranchisseur postal de la municipalité;

Attendu que, nous avons vérifié l'offre disponible sur le marché;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M Bruno Montminy

Que, l'entreprise Inter-Rives située à Lévis (secteur Charny) possède le type d'affranchisseur IP avec les caractéristiques requises pour notre organisation;

Que, le terme de location de 60 mois au coût de 59.95 \$ par mois avant taxes si applicables, soit imputé au poste budgétaire 02.130.00.321.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
11**

07.07 - Adoption - Règlement 513-16 / Taux de taxation 2017

Attendu que, en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2017 et y prévoir les recettes au moins égales aux dépenses;

Attendu que, l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à échéance;

Attendu que, en vertu des articles 262 à 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires Municipales et des Régions a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en plus d'un

versement, lorsque celles-ci dépassent 300 \$;

Attendu que, le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux en adoptant le budget par la résolution 2016-12-304 le 12 décembre dernier;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné le 11 octobre 2016 par Mme Carole Dubois;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, une demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que, le règlement suivant, portant le numéro 513-16, soit adopté à la séance du conseil le 9 janvier 2017;

Que, le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
12**

07.08 - Reddition de compte 2016 / Entretien du réseau routier local (PAERRL)

Attendu que, le Ministère des Transports versera une compensation de 28 420\$ pour l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année civile 2016;

Attendu que, les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que, la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que, le vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, la Municipalité de St-Gilles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
13**

07.09 - Support - Plan de conservation des archives municipales

Considérant que, la MRC de Lotbinière a offert une formation de base pour que les municipalités de son territoire puissent prendre en considération les différents éléments relatifs aux archives de chaque localité;

Considérant que, suite à l'installation dans nos nouveaux locaux, la municipalité souhaite mettre en place un système d'archivage conforme aux normes de BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec);

Considérant que, les règles qui régissent ce type de classement demandent un support professionnel externe pour bien définir les bases de ce projet;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la municipalité accepte la proposition de la firme "Archives Lanaudière" pour accompagner l'administration dans l'élaboration de ce dossier tel que décrit à l'option 2 pour un montant de 1 600 \$ toutes taxes incluses;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2017-01
14**

08.01 - CPTAQ - Demande d'autorisation à une autre fin que l'agriculture

Considérant la nécessité de faire autoriser par la CPTAQ une servitude de passage afin de permettre l'implantation d'un fossé servant à l'égouttement pluvial;

Considérant que, la demande touche le lot 4 527 813;

Considérant qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la municipalité d'autres endroits appropriés disponibles pour réaliser ce projet;

Considérant que, le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que, le projet minimise les conséquences sur la pratique des activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles;

Considérant que, l'homogénéité du secteur agricole ne sera pas affectée;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

De déposer auprès de la CPTAQ la demande d'autorisation à une autre fin que l'agriculture pour l'établissement d'une servitude

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

**2017-01
15**

09.01 - Fête de la pêche - Juin 2017

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal autorise M. Yvan Gingras, directeur des Loisirs, à agir au nom de la Municipalité de Saint-Gilles dans le cadre du projet "Fête de la pêche" et à signer tous les documents et contrats

relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Pas de sujet au dossier.

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Acquisition du lot 2 848 935

Considérant que, la première étape du cheminement pour une annexion de territoire est l'acquisition des lots concernés par le dossier (voir annexe « A » plan cadastral) dont un doit être acquis par la municipalité de Saint-Gilles;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, la municipalité de Saint-Gilles accepte d'acquérir le lot 2 848 935 du cadastre de Québec au prix de 1.00 \$, et ce, sans garantie de qualité et assume les frais relatifs à cette transaction;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Démission - Premier répondant

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'accepter la démission de M. Bruno Montminy à titre de Premier répondant

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - Aide financière - Hockey mineur saison 2016-2017

Considérant que, le Conseil municipal a reçu les états financiers de l'organisation du hockey mineur de Saint-Gilles;

Considérant que, la saison 2016-2017 compte 51 inscriptions, tel que remis au Conseil municipal en septembre 2015;

Considérant que, le Conseil municipal souhaite contribuer à la valeur de

**2017-01
16**

**2017-01
17**

**2017-01
18**

100\$ par joueur inscrit pour la saison 2016-2017;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

D'émettre un chèque au montant de 5 100 \$ afin de promouvoir le hockey mineur à Saint-Gilles et d'imputer la dépense au code budgétaire 02.701.31.970;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
19**

14.02 - Tarif interurbain entre Saint-Gilles et Lévis

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles fait partie du bassin de desserte de la ville de Lévis pour les services de santé, d'éducation et de service social;

Considérant que, de nombreuses communications téléphoniques sont nécessaires pour obtenir les services, ce qui occasionne des frais additionnels et importants pour nos citoyens;

Considérant que, depuis plusieurs années, nous demandons l'abolition des frais interurbains entre la municipalité de Saint-Gilles et la ville de Lévis et que nous ne recevons aucune réponse permettant de connaître les intentions de la part du CRTC;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le fournisseur de service de téléphonie prenne en considération cette demande et abolisse les frais d'interurbain entre la municipalité de Saint-Gilles et la ville de Lévis;

Que, dans le cas contraire, ce dernier puisse nous fournir des informations pertinentes expliquant le maintien des tarifs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
20**

14.03 - Subvention 2017 - Programme d'entretien du réseau local (PAERRL)

Attendu que, le Ministère des Transports a versé une compensation de 28,420 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour les années civiles 2009 à 2016 inclusivement;

Attendu que, les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que, chaque année nous déposons, suite à la fermeture de l'année civile, l'annexe A qui dépasse largement le montant alloué et que ce montant est primordial pour entretenir minimalement les routes qui ont été cédées par le Ministère en 1993;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

Que la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière demande au ministère des Transports la reconduction du montant de 28,420.00 \$ pour l'exercice financier 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
21**

14.04 - Adhésion - Les Fleurons du Québec / Édition 2017

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles doit présenter une demande d'adhésion pour l'édition 2017 qui est l'année d'évaluation pour notre territoire;

Attendu que, les coûts pour la participation est de 440.00 \$ plus taxes si applicables;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Michel Flamand

D'autoriser la directrice générale à signer le formulaire et émettre un chèque à même le budget d'opération au code 02.701.70.346 et de déposer la demande auprès de « Les fleurons du Québec ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

**2017-01
22**

15.01 - Révision - Entente incendie

Considérant que, nous avons reçu la résolution 1115-12-2016 de la municipalité de Saint-Patrice en sujet d'une demande de révision de l'entente d'entraide incendie;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

Que, la municipalité de Saint-Gilles est favorable à étudier en collaboration avec les municipalités limitrophes et la MRC de Lotbinière représentée par M. Claude Bergeron l'entente en vigueur pour l'améliorer ou la bonifier selon les discussions de l'ensemble des partis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
23**

15.02 - Évacuation en cas de sinistre - Manoir Le Beau Rivage

Il est proposé par M Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

De convenir avec les responsables du Manoir Le Beau Rivage situé au 1600 rue Principale à Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, en toute éventualité selon la nature des besoins ou du sinistre, les résidents et le personnel de l'établissement seront relocalisés soient :

- La salle communautaire / 1605, rue Principale
- Le centre récréatif / 1530, rue de l'Aréna
- Les locaux libres / 151, rue Martineau

- Tout autre local convenant à la situation de l'urgence et disponible par la municipalité selon les circonstances

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-01
24**

15.03 - Évacuation en cas de sinistre - OMH de Saint-Gilles

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

De convenir avec les responsables de l'Office Municipal d'Habitation situé au 101 rue des Aînés à Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, en toute éventualité selon la nature des besoins ou du sinistre, les résidents et le personnel de l'établissement seront relocalisés soient :

- Le centre récréatif de Saint-Gilles / 1530 rue de l'Aréna

- La salle communautaire / 1605, rue Principale

- Les locaux municipaux / 151, rue Martineau

- Tout autre local convenant à la situation de l'urgence et disponible par la municipalité selon les circonstances

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - MOTION SPÉCIALE

16.01 - Pas de sujet au dossier.

17 - VARIA

**2017-01
25**

17.01 - Appui FQM - Réforme administrative / Milieu agricole

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

Que, la municipalité de Saint-Gilles souhaite réitérer son accord avec la résolution AGA-2016-09-29/26 de la FQM en sujet du "Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations - demande de report de l'application" (Voir annexe "A");

Que, la municipalité de Saint-Gilles demande aux ministres Paradis et Leitato de démontrer une écoute favorable et qu'ils consultent les milieux avant la mise en oeuvre des nouvelles méthodes de calcul pour les agriculteurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

18 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Morin - Elle a transmis une plainte en sujet d'un chat errant en fin d'année 2016 et n'a pas obtenu de réponse.

M. le Maire - Une lettre vous sera acheminée indiquant que la municipalité ne prend pas en charge les chats errants.

2017-01
26

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:12.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière